



Guéret, le 2 janvier 2019

Communiqué de presse

Épisode de froid : Recommandations sanitaires

Les prévisions météorologiques annoncent une vague de froid pour les prochains jours dans le département de la Creuse. Cette situation climatique nécessite une vigilance accrue, notamment pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, ainsi que les conséquences sanitaires liées au froid.

Magali DEBASSE, Préfète de la Creuse, rappelle combien il est important que **toute personne en situation de détresse** dans l'espace public soit **signalée au 115**, service d'appel d'urgence sociale 24 heures sur 24, et de penser également à prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage. Pour toute urgence médicale, composez le 15.

Le froid peut être dommageable pour la santé : gelures, hypothermies, déclenchement de crises d'asthme et d'angines de poitrine, développement d'infections broncho-pulmonaires... Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus.

Il faut donc redoubler de vigilance :

- limitez les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque (personnes âgées, personnes souffrant de certaines maladies cardiaques ou respiratoires). Sauf nécessité impérieuse, évitez également de sortir avec votre nourrisson en période de grand froid ;
- le froid demande des efforts supplémentaires à l'organisme, et notamment au cœur qui bat plus vite pour lutter contre le refroidissement. Ainsi, il vaut mieux limiter les efforts physiques même lorsqu'on est en bonne santé.

Si vous devez tout de même sortir :

- soyez particulièrement vigilants pour les nourrissons et les enfants. Couvrez bien votre bébé, particulièrement la tête et les extrémités (mains, pieds). Évitez de placer votre nourrisson dans un porte-bébé, susceptible de comprimer ses membres inférieurs et d'entraîner des gelures. Il est préférable que votre enfant soit transporté dans les bras, un landau ou une poussette afin qu'il puisse bouger régulièrement pour se réchauffer ;
- dans tous les cas, habillez-vous très chaudement en privilégiant les couches multiples de vêtements et couvrez-vous les extrémités.

Contact Presse : Nelly BLOSSIER - Tél 05.55.51.59.68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacroix - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

La Préfète rappelle également aux acteurs directs de la veille sociale et aux partenaires (et notamment aux associations caritatives) d'orienter les sans-abris vers les hébergements d'urgence et au gestionnaire des abris de nuit de prendre les dispositions nécessaires à un accueil de jour pour les personnes hébergées afin qu'elles puissent prendre des repas chauds.

La DDCSPP de la Creuse veille à ce que le dispositif d'accueil du département soit suffisant pour accueillir les éventuels demandeurs.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Préfecture ou à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) au 0 810 01 23 23.